

## Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie

**SIOUANI Adlane,**  
**l'école supérieur des statistiques**  
**et économies appliquées (ESSEA)**

### **Résumé :**

Le Gaz de Pétrole Liquéfié carburant (GPL/C) fait partie des produits de substitution aux essences soutenus par l'Etat algérien, destiné à prendre de plus en plus d'importance dans la consommation d'énergie. Avec son aspect écologique (pollution relativement faible) et sa disponibilité en grande quantités, NAFTAL a adopté une stratégie qui consiste à établir un équilibre entre la protection de l'environnement et la rentabilité économique.

A l'aide de l'analyse structurelle et de la méthode des jeux d'acteurs, nous avons identifié les variables clés qui définissent le marché du GPL/c en Algérie, ainsi que les parties prenantes sur lesquelles NAFTAL doit se baser pour élaborer une bonne gouvernance.

Ces variables sont : monopole de NAFTAL; pouvoir d'achat du consommateur; la culture consommateur; l'ouverture du marché du GPL/c et la stratégie de NAFTAL élaborée pour la promotion du GPL/c.

Les parties prenantes sont : Pouvoirs publics, NAFTAL, Fournisseur de GPL/c, Concessionnaire automobile, Consommateur, Entreprises de conversion, Organisations non gouvernementales de protection de l'environnement (ONG).

**Mots clés : Prospective, Analyse Structurelle, parties prenantes, NAFTAL, gouvernance.**

**ملخص :**

يعتبر الغاز البروبان المميع، واحد من بدائل الوقود التي تدعمها الدولة الجزائرية، حيث قامت شركة نפטال بوضع استراتيجية لتسويق هذا الوقود في سوق الوطنية، حيث يميز هذا الوقود بمزايا المحافظة للبيئة و توفره بكميات كبيرة،

باستخدام طريقة l'analyse structurelle et de la méthode des jeux d'acteurs، قمنا بتحديد المتغيرات الرئيسية في تحديد سوق غاز البروبان المميع في الجزائر، ومعرفة أصحاب الشأن (الشركة)، التي على أساسها تقوم نפטال بوضع حوكمة سليمة ورشيده ستؤثر على المدى الطويل في مستقبل سوق الغاز البروبان المميع في الجزائر.

والمغريات هي : احتكار شركة نפטال، القوة الشرائية للمستهلك، وثقافة المستهلك، إستراتيجية نפטال لتسويق الغاز البروبان المميع ، وافتتاح السوق.

أصحاب الشأن (الشركة): السلطات العامة، نפטال، الشركات المنتجة لغاز البروبان المميع، مستوردي السيارات، مستهلك، شركات التحويل والمنظمات غير الحكومية لحماية البيئة.  
**كلمات البحث:** الاستشراف، التحليل الهيكلي، وأصحاب الشأن (الشركة)، والحوكمة.

## INTRODUCTION GENERALE :

Le Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) est un produit stratégique dans l'économie algérienne. En effet, avec une production de près de 10 millions de tonnes par an, l'Algérie occupe une position importante dans le marché mondial du GPL (production, transport et commercialisation).

L'Algérie a adopté une stratégie énergétique reposant sur la promotion des énergies propres et renouvelables.

NAFTAL opérateur historique dans le domaine de la commercialisation et de la distribution des produits pétroliers, s'est vu confier la mission de commercialiser et de distribuer le GPL/C en Algérie.

## Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie

Dès le début des années 80, des actions de promotion ont été entreprises tels que la baisse des prix, les facilités accordées pour la fourniture et l'installation des kits GPL/c.

L'objectif étant de préserver l'environnement, tout en réduisant la facture d'importation de gasoil (300 millions de \$ en 2009).

Avec seulement 7% de véhicules tourisme convertis au GPL/c et une consommation moyenne stagnante de 320 000 tonnes/an, ces actions se heurtent à une réalité qui reste loin des objectifs tracés.

Cette situation nous amène à poser la problématique suivante :

Quelles sont les variables socio-économiques et les parties prenantes dont NAFTAL doit s'appuyer pour élaborer sa gouvernance du marché du GPL/c en Algérie?

Pour répondre à cette problématique nous allons appliquer l'analyse structurelle et la méthode des jeux d'acteurs de l'approche prospective stratégique.

### 1- Historique de NAFTAL :

**1971**                      **Février 1971** : Nationalisation des hydrocarbures, et prise en charge de la distribution et la commercialisation des hydrocarbures par l'Entreprise Nationale Sonatrach. Avant cette nationalisation, cette activité était assurée par des entreprises étrangères telles que : ESSO Standard Algérie, SHELL Algérie, BP Algérie, BUTAGAZ,...et d'autre.

**1980**                      **Avril 1980** : Issue de Sonatrach, l'entreprise ERDP (l'Entreprise Nationale de Raffinage et Distribution de Produits Pétroliers) a été créée par décret n° 80/101 du 06 avril 1980.

**Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie**

La dénomination de cette dernière a été modifiée en 1983 (décret n°83-112) pour devenir NAFTAL.

- 1987**                    **Août 1987** : Séparation des activités de raffinage et de distribution des produits pétroliers en deux entreprises « NAFTAL » et « NAFTEC ». NAFTAL est désormais chargée uniquement de la commercialisation et de la distribution des produits pétroliers et dérivés sur le marché national.
- 1997**                    **Novembre 1997** : Décret exécutif n°97-435 portant réglementation de stockage et distribution des produits pétroliers consacrant l'ouverture à toute personne de l'exercice des activités de distribution des produits pétroliers, de conditionnement des GPL et de transformation des bitumes.
- 1998**                    **Avril 1998** : Changement du statut de Naftal. Elle devient une Société par actions (Spa), filiale à 100% du groupe Sonatrach (holding SVH).
- 1998**                    **Octobre 1998** : Création des divisions opérationnelles (par ligne de produits) : CLPB (carburants, lubrifiants, pneumatiques et bitumes), AVM (Aviation marine), GPL (gaz de pétrole liquéfiés).
- 2000**                    **29 mars 2000** : Création 21 zones CLP, 19 zones GPL au lieu et place des 39 unités Naftal Distribution (UND).
- 2002**                    **28 mai 2002** : Modification macrostructure avec création 6 Divisions "Carburants", "GPL", "AVM", "Bitumes",

**Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie**

“Lubrifiants & pneus”, “Réseau” et Directions fonctionnelles.

**Juillet 2002** : Augmentation du capital social de Naftal : passant de 6,65 milliards DA à 15,65 milliards DA.

- 2003**                    **Novembre 2003** : Création des Branches opérationnelles Carburants, GPL, Commercialisation et Activités internationales & partenariat. L’objectif étant de recentrer ses activités sur ses métiers de base et de les réorganiser par lignes de produits en vue de faire face aux nouvelles exigences d’un marché de plus en plus concurrentiel.
- 2005**                    **Avril 2005** : Loi n°05-07 relative aux hydrocarbures
- 2007**                    **2007** : Séparation effective des activités commercialisation et logistique carburants.
- 2009**                    **2009** : Création des divisions gestion des installations de stockage (GIS) carburants terre et GPL, afin de s’adapter à la nouvelle loi sur les hydrocarbures 05-07 du 28 avril 2005 et ses décrets d’application n°08-289 “définissant la méthodologie d’ajustement du prix du pétrole brut entrée-raffinerie utilisé dans la détermination du prix de vente des produits pétroliers sur le marché national” et le n°08-290 “relatif au tarif pour l’utilisation des infrastructures de stockage et aux modalités de fonctionnement de la caisse de péréquation et de compensation des tarifs de transport des produits pétroliers”.

**2- Définition :**

Le **gaz de pétrole liquéfié (GPL)** est composé de butane ( $C_4H_{10}$ ) et/ou de propane ( $C_3H_8$ ). Le GPL carburant (GPL/c) est sensible aux changements climatiques et aux espaces géographiques. Cependant, il faut changer les proportions de butane et de propane qui composent le carburant comme l'indique le tableau suivant :

### **3- Les avantages GPL/C:**

En dépit de ses caractéristiques, le GPL/C présente les avantages suivants<sup>1</sup> :

- La pureté et la propreté ; les GPL/C sont exempts de soufre et de plomb, ce qui réduit les risques de pollution et de corrosion lors de leur combustion.
- Le stockage et le transport en phase liquide des GPL/C sont possibles dans des réservoirs fixes alimentés par des camions citernes.
- Pollution plus faible (CO/7 par rapport à l'essence et /2,5 par rapport au gasoil ; NOx/4 par rapport à l'essence et /10 par rapport au gasoil ; HC/3,5 par rapport à l'essence et /2 par rapport au gasoil).
- Economie sur l'achat du carburant.
- Espacement des vidanges (double le kilométrage), ce qui n'est pas négligeable puisque l'huile est aussi un produit pétrolier.
- Conduite plus souple (couple moteur disponible à plus bas régime).
- L'utilisation du GPL réduit l'usure du moteur: c'est-à-dire ni encrassement, ni dépôt de calamine dans le moteur.
- Génère moins de bruit et de vibrations

### **4- Marché International :**

---

<sup>1</sup> Sven Geitmann, Energies renouvelables et carburants alternatifs, Kremmen Hydrogeit-Verl. France, 2007, p.55.59.

## Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie

La consommation mondiale de GPL a augmenté rapidement ces dernières années pour atteindre plus de 223 millions de tonnes en 2007. Cette situation est liée à la croissance du parc automobile mondial utilisant ce type de carburants (21 millions de véhicules), et avec un réseau de distribution de 55 000 stations-service à travers le monde.

Quatre pays concentrent à eux seuls plus de 66% de la part de la consommation annuelle du GPL/c dans le monde à savoir (Année 2007) : l'Australie (1,1 million de tonne), le Japon (1,6 millions de tonnes), la Corée du sud (4,4 millions de tonnes) et la Turquie de (2 millions de tonnes)<sup>2</sup>.

### 5- La production nationale d'hydrocarbures.

La part de la production nationale des hydrocarbures se résume comme suit<sup>3</sup> : Gaz Naturel (72.8%), le Pétrole brut (17%), Gaz Naturel liquéfié (6%) et le GPL (4.2%). Donc le GPL occupe la dernière place.

### 6- La production nationale du GPL.

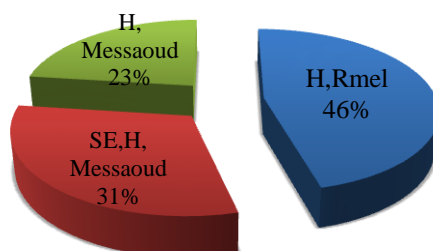
L'Algérie produit plus de 10 millions de tonnes de GPL (Année 2012), **GPL(2012)**. la quote-part de la production se répartie comme suit<sup>4</sup>:

Le champ de HASSI R'MEL : 46 %.

Le champ du HASSI Messaoud : 23 %.

Le champ du Sud-Est de HASSI

**Figure 1 : Répartitions de la Production National du**



<sup>2</sup> Séminaire International sur le GPL/C, Revue de NAFTAL N° 9 octobre 2009 p : 51-52.

<sup>3</sup> Séminaire International sur le GPL/C, Revue de NAFTAL N° 9 octobre 2009 p : 51-56

<sup>4</sup> Rapport de gestion, NAFTAL 2012.

## Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie

Messaoud : 31%.

NAFTAL produit 1,7 million de tonne du GPL depuis l'année 2012<sup>5</sup>.

### 7- **Marché National du GPL/C :**

Le lancement du GPL/c en Algérie s'est fait en 1983 sous le nom commercial de « SIRGHAZ » et avait pour objectif la substitution aux essences conventionnelles d'une part et la préservation de l'environnement d'autre part.

Pour cela l'Algérie comptait sur un atout majeur : la disponibilité de ce produit en quantité suffisante.

#### 7.1 **Les ventes GPL/c :**

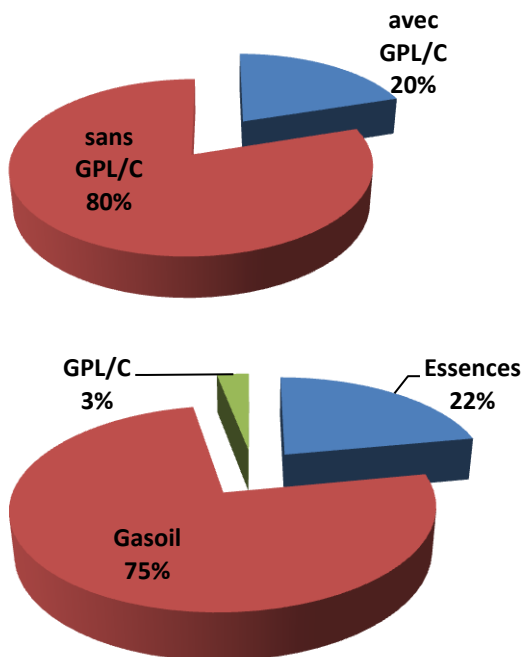
Les carburants routiers distribués sur le marché national comprennent 3 types d'essence (essence normale, essence super et essence sans plomb), le gasoil et le GPL carburant (sirghaz).

---

<sup>5</sup> Rapport de comité de pilotage, NAFTAL 2012.



**Figure 2 : Répartitions des points de ventes (année 2012)**      **Figure 3 : Parc national par source de d'énergie (année 2012).**

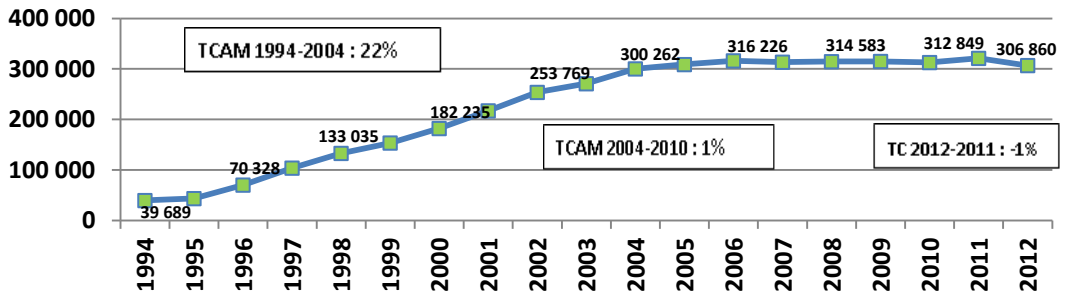


D'après les figures 2 et 3 : le marché national des carburants : est constitué de 75% de gasoil, 22% les essences et 3% de GPL/C, avec une couverture national de 20%<sup>6</sup>.

**Figure 4 : Evolution des ventes du GPL/c en Tonne Métrique (TM).**

<sup>6</sup> Rapports de gestion de NAFTAL 2012.

## Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie



Durant la période 1994–2005, les ventes GPL/c ont connu une tendance haussière avec un taux de croissance annuel moyen de 22%.

Par contre à partir de 2005, un tassement des ventes est affichée, soit une consommation moyenne de 313 000 tonnes/an, Cette situation s’explique par: la diésélisation du parc automobile, indisponibilité des kits de conversion, fermeture de stations–service pour travaux de rénovation, ainsi qu’à la présence de cinq opérateurs privés<sup>7</sup>.

### 7.2 La structure du prix du GPL/c par rapport au prix des carburants terre :

D’après le tableau suivant, le GPL/c est le produit le plus rentable pour NAFTAL avec une marge de 1,5 DA/litre<sup>8</sup>, et le plus économique pour le consommateur avec le plus bas prix du marché 9DA/litre.

<sup>7</sup> Rapports de gestion de NAFTAL de 1994-2012.

<sup>8</sup> Bilan d’investissement NAFTAL 2012.

**Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie**

**Tableau 1 : Evolution des prix des carburants terre en dinar Algérien (DA)**

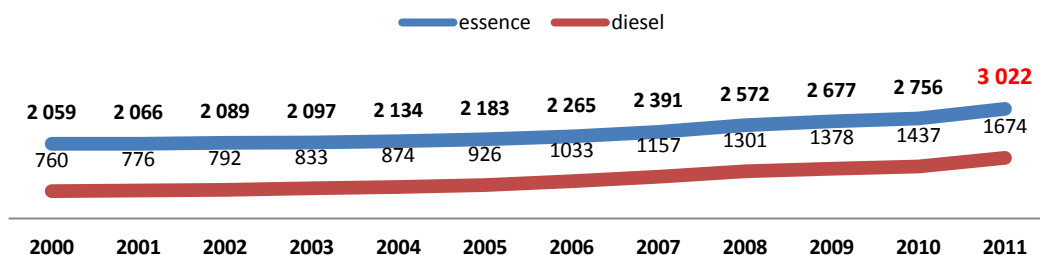
ANNEE	Essence normale		Essence super	Gas_oil			Essence s/ plomb		GPL/C	
	PP	MB		PP	MB	PP	MB	PP	MB	PP
2006 -2012	21,2	1,25	23	1,25	13,7	1,1	22,63	1,25	9,0	1,50

**PP** : Prix à la Pompe    **MB** : Marge Brute.

**7.3 Parc national d'automobiles :**

La demande croissante du GPL/c est due essentiellement à l'évolution du parc auto essence, cette dernière décennie, qui est en croissance de 5% en 2011 par rapport à 2006, et seulement 5% des voitures d'essences sont convertis en GPL/c<sup>9</sup>.

**Figure 5 : Évolution du parc auto par source d'énergie UM:10<sup>3</sup>**



**7.4 La consommation du GPL/C :**

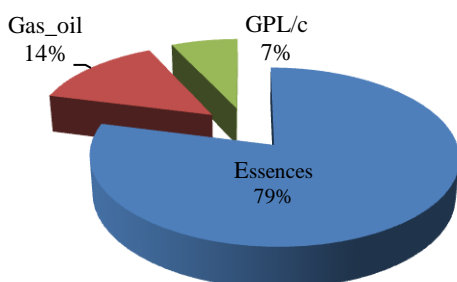
NAFTAL commercialise 1,7 million de tonne du GPL sur le marché national, la part de GPL/C est de 18%.

<sup>9</sup> Rapport de comité de pilotage 2011.

Les véhicules touristiques convertis au GPL/c représentent 7% du parc automobile national.

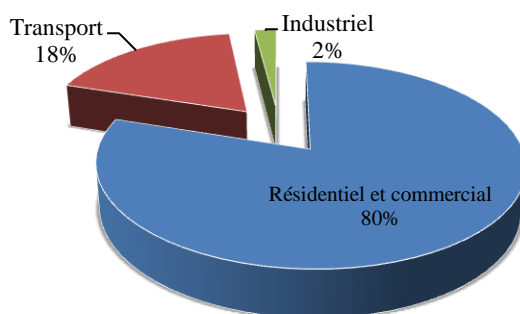
**Figure 6 : Parc automobile National**

**Tourisme par source énergie d'activité.**



**Figure 7: La consommation du GPL par secteur**

**du GPL par secteur**



- Le secteur résidentiel et commercial constitue près de 80% de la demande nationale totale.
- le secteur industriel occupe seulement de 2% de la consommation des GPL en Algérie (agriculture, hôtellerie, restauration, ...etc)<sup>10</sup>.

#### **8- Contraintes liées au développement de l'activité GPL/c :**

Les propriétaires de véhicules à essence ainsi que les futurs acquéreurs ne semblent pas très intéressés par la conversion de leurs véhicules au GPL/C en raison des facteurs suivants:

- ✓ Du coût supplémentaire induit par l'installation d'un kit de conversion GPL/C dont le prix varie entre 20 000 DA et 37 000.
- ✓ Du coût élevé des équipements de la conversion des véhicules.

<sup>10</sup> Rapport de gestion 2012.

## Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie

- ✓ De difficultés d'ordre réglementaire et administratif liées à l'obtention de diverses autorisations.
- ✓ De la mauvaise réputation du GPL/C (risque d'explosion, détérioration du moteur .....).
- ✓ De la réticence quant à la réduction du volume du coffre après installation du réservoir GPL/C (le réservoir torique semble atténuer cette réticence mais pose un autre problème, celui de l'emplacement de la roue de secours).
- ✓ D'un Réseau de distribution insuffisant et de longues files d'attente.
- ✓ D'un choix parmi les modèles de voitures limité car il n'y a souvent qu'un seul modèle GPL par gamme de véhicule.
- ✓ Du fait que les véhicules GPL/c ne sont pas admis dans la plupart des parkings sous terrains.

Mais le facteur le plus dissuasif pour l'utilisation du GPL/C, est Le faible écart entre le prix du litre de gasoil et du GPL/C (4,70DA), conjugué aux énormes progrès technologiques qu'a connu le moteur diesel ces dernières années (baisse de la consommation).

### 9- **Programme d'investissement :**

Depuis sa mise sur le marché national, la société a mis en place une stratégie de développement de ce produit qui s'articule autour de la réalisation de nouveaux points de ventes, modernisation des centres de conversion ainsi qu'à la disponibilité des kits de conversion.

### **Tableau 2 : Coût du programme de développement du GPL/c**

**Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie**

Actions	Coût ( millions de DA)						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL 2009-2014
Réalisation de 14 centres de conversions (dont 3 créations)	30	90	90	-	-	-	210
Mise à niveau tech./ modernisation centres conversions (12)	2	10	-	-	-	-	12
Réalisation de point de vente sirghaz (PVA+GD)	285	570	570	570	570	570	3 135
Réalisation de stations vertes sirghaz	-	150	-	150	-	150	450
Réalisation de stations sirghaz à l'intérieur des CDS Naftal	20	40	40	40	40	40	220
Développement de la flotte de transport GPLc	180	360	-	450	-	450	1 440
Augmentation des capacités de stockage propane vrac/ CDS	-	4	4	-	-	-	8
Formation (40 installateurs / an)	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	9,6
Actions de communication (budget annuel)	1	1	-	1	-	1	4
<b>Coût du programme (millions de DA)</b>	<b>519,6</b>	<b>1 226,6</b>	<b>705,6</b>	<b>1 212,6</b>	<b>611,6</b>	<b>1 212,6</b>	<b>5 488,6</b>

**Source : NAFTAL 2013**

Pour la période du Plan à Moyen Terme 2009–2014, le programme d'investissement consacré au développement du GPL/c est de près de 5,5 milliard DA, qui se résume dans les points suivants<sup>11</sup> :

- Réalisation de nouveaux centres de conversion à travers tous le territoire national
- Modernisation des centres de conversion sirghaz existants ;
- Acquisition et montage de cuves sirghaz enterrés pour les stations–service situées dans des zones urbaines;
- Acquisition de volucompteurs GPL/c
- Acquisition de pièces de rechanges (électropompes, raccordement...etc).

<sup>11</sup> Bilan d'investissement NAFTAL, 2009-2014.p:12-25.

## Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie

- Augmentation des capacités de stockage Propane vrac : réalisation de nouvelles capacités de stockage GPL au niveau des centres, ayant pour objectif d'augmenter l'autonomie pour faire face à la demande.

### 10- Approche Prospective Stratégique :

La prospective est souvent stratégique ne serait-ce que pour éclairer les choix qui engagent l'avenir<sup>12</sup>. Nous allons utiliser deux étapes de cette approche : Analyse structurelle et la méthode des jeux d'acteurs.

#### 10.1 L'analyse structurelle :

L'analyse structurelle<sup>13</sup> permet de grouper et identifier les variables essentielles de l'évolution du marché GPL/c.

Les différentes phases de la méthode sont : le recensement<sup>14</sup> des variables, la description des relations entre variables et l'identification des variables clés.

##### 10.1.1 Liste et description des variables :

1. **Sécurité (Sec)** : Installation et fonctionnement des kits GPL/c. (risques liés au GPL).
2. **La dépendance au moteur essence (Depd\_ess)** : La dépendance du GPL/c au moteur essence.

---

<sup>12</sup> Godet M, Monti R, Meunier F, Roubelat F, « La boîte à outils de prospective stratégique », Laboratoire d'Investigation en Prospective, Stratégie et Organisation (LIPSOR), CNAM France, Cahier n° 5.

<sup>13</sup> Godet. M, « Prospective des systèmes et construction des scénarios à partir d'une nouvelle méthode d'impacts croisés : SMIC 74 », Metra, vol. XIII, n°4. 1974.

<sup>14</sup> Au début nous avons recensé 80 variables, d'Après les réponses des experts Algériens en hydrocarbures, les variables identifiées ont été ramené à 35.

3. **La demande du marché en moteur essence (Dmd\_m\_ess)** : Préférence du client pour les véhicules essences pour leur conversion vers le GPL/c comparativement au gasoil.
4. **Médias (Média)** : L'avis des médias sur la promotion du GPL/c par encouragement ou par boycott.
5. **La disponibilité du produit (Dispo\_prod)** : La disponibilité du GPL/c en Algérie à court et à long terme (le client décide de s'engager quand il a l'assurance de la disponibilité).
6. **La qualité du produit (Qlté\_prod)** : La qualité du GPL/c extrait en Algérie.
7. **Conversion (conv)** : Coût de l'opération de conversion des véhicules essence au GPL/c ou l'installation des kits GPL/c.
8. **Nombre de centres de conversion (N\_ctr\_conv)** : Le nombre de centres d'installation des kits GPL/c.
9. **Environnement (Envi)** : Impact du GPL/c sur l'environnement (carburant propre et non polluant)
10. **Santé (santé)** : L'utilisation du GPL/c n'a pas d'effets nocifs sur la santé publique.
11. **Points de ventes (Pts\_ventes)** : Disponibilité des stations-services dotées du carburant GPL/c.
12. **Facture de l'importation du Gasoil (Fac\_M)** : La facture d'importation du gasoil en devises fortes (impact sur les investisseurs en l'occurrence l'Etat/Naftal).
13. **Prix (prix)** : Prix du GPL/c qui est le moins cher des carburants.
14. **Marge bénéficiaire (Marge)** : La marge bénéficiaire de NAFTAL est importante (Naftal devrait investir plus dans la chaîne GPL/c)
15. **Investissement dans la chaîne GPL/c (Inv.)** : L'investissement dans la chaîne GPL/c soit en amont ou en aval.



16. **Stratégie de NAFTAL (stratégie)** : La stratégie de NAFTAL pour le développement du marché du GPL/c.
17. **Flotte de distribution(Ftte\_dist)** : Les moyens de transports pour distribuer le GPL/c.
18. **Stockage (Stockage)** : Les capacités de stockage du GPL/c
19. **Autorités de réglementation (autorités)** : Les lois et les décrets imposés par l'Etat en matière de GPL/c.
20. **Prix des véhicules essence (Prix\_veh)** : Prix des véhicules qui roulent à l'essence comparativement au gasoil.
21. **Disponibilité de moteur GPL/c (Mot\_GPL)** : Disponibilité sur le marché algérien des véhicules à moteurs GPL/c.
22. **Production GPL/c (Prod)** : Le cout de production du GPL/c.
23. **Exportation (expor)** : L'exportation du GPL/c.
24. **Promotions (Promo)** : La promotion pour l'installation des kits GPL/c ou la commercialisation des véhicules équipés de kits GPL/c.
25. **Ressources énergétiques (R\_énerg)** : Les produits pétroliers disponibles en Algérie (Gasoil, essence et GPL/c).
26. **Produits concurrents Gaz Naturel Véhicule (GNV)** : Les produits carburants qui ont le même principe du GPL (GNV).
27. **Infrastructures liées au GPL/c (Infr)** : Les infrastructures liées au GPL/c.
28. **Organisation non gouvernementale (ONG)** : Position des organisations environnementales (les verts)
29. **Ouverture du marché (Ouv\_marché)** : Ouverture du marché à la concurrence.
30. **La gestion au sein de NAFTAL (Gestion)** : La manière dont NAFTAL gère sa branche GPL/c.

31. **Stabilité du pays (Stab\_pays)** : La stabilité du pays du coté économique, social.etc.
32. **Pouvoir d'achat (pouv\_achat)** : Augmentation de la capacité financière du consommateur et choix de l'essence ou gasoil.
33. **Culture (culture)** : Le point de vue du consommateur envers le GPL/c (choix).
34. **Monopole de faite de NAFTAL (Monopole)** : NAFTAL détient la totalité du marché du GPL/c en Algérie.
35. **Les contraintes liées à l'utilisation du kit (handi\_kit)** : La réduction du volume du coffre et la baisse de la puissance du moteur.

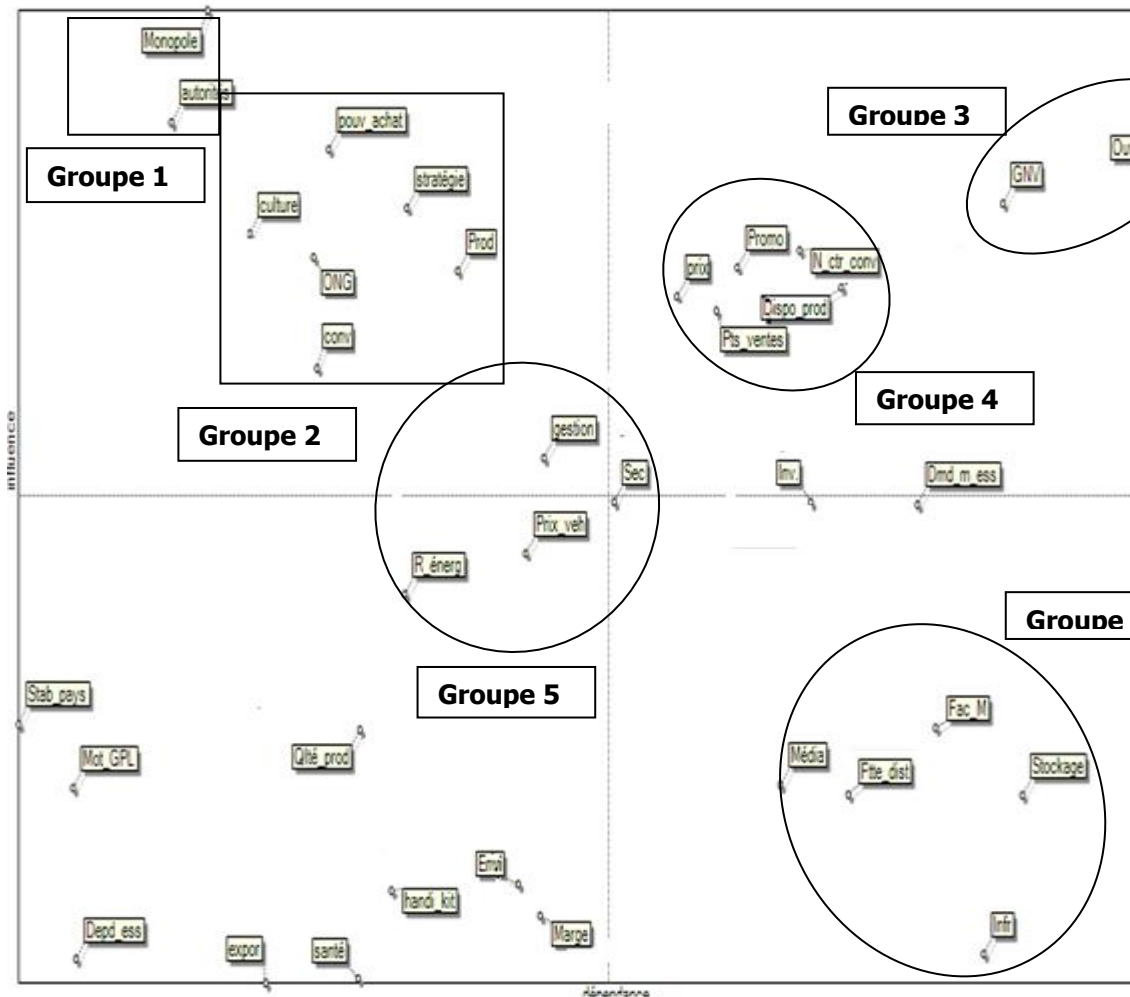
#### 10.1.2 Classement des variables :

Nous allons classer les variables par ordre d'influence et de dépendance.

A partir de ce plan d'influence et de dépendance indirecte (figure 8), nous avons classé les variables on cinq Groupes.

**Figure 8 : plan influences/dépendances indirectes**

**Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie**



Groupe 1 : nous remarquons que les variables : monopole et autorité causent et freinent l'évolution du marché du GPL/c en lui imposant leurs lois.

Groupe 2 : pouvoir d'achat, stratégie, culture, production, ONG et Conversion : ce sont des variables « Condition », la réalisation de ces conditions facilite l'essor du marché du GPL/c. ces variables sont aussi considérées comme partie prenantes.

## **Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie**

Groupe 3 : ouverture du marché et les produits concurrents (les essences, le GNV) ce sont des variables « enjeux », c'est-à-dire que ces variables ont une influence directe sur les parts de marché.

Groupe 4 : points de vente, nombre de véhicule convertis, quantités vendus, prix attractif et disponibilité du produit sont des variable « leviers ».

Groupe 5 : gestion, sécurité, prix de véhicule et les réserves énergétiques représentent les variables « Peloton ».

Groupe 6 : rénovation des infrastructures, augmentation des capacités de stockage, réduction de la facture d'importation des carburants, renforcement de la flotte de distribution & contribution à l'amélioration de l'image de marque de l'entreprise dans les médias (opinion publique) à travers la protection de l'environnement sont des variables «résultats».

NAFTAL avec son monopole doit : rallier le pouvoir public, impliquer et respecter les exigences des parties prenantes et faire face aux enjeux de la politique de l'ouverture de marché ainsi que les produits concurrents afin de développer le marché du GPL/c, puisque NAFTAL détient les moyens de stockages, la flotte de distribution et pratiquement toutes les infrastructures liées au GPL/c qui représentent un atout pour l'entreprise lui permettant de garder son pouvoir sur le marché.

L'analyse structurelle nous a permet de réduire la complexité du système et de déterminer les variables clés qui conditionnent l'évolution du marché du GPL/c en Algérie.

## Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie

A caractère très influent et très dépendant, les variables clés sont au nombre de cinq :

- ✓ Monopole de fait de NAFTAL.
- ✓ Autorité (pouvoir public).
- ✓ Pouvoir d'achat du consommateur.
- ✓ La culture du consommateur.
- ✓ L'ouverture du marché du GPL/c.
- ✓ Organisation non gouvernementale (ONG).
- ✓ Conversion (conv).
- ✓ La stratégie de NAFTAL élaborée pour le développement du marché du GPL/c.

Les variables clés déterminées par l'analyse structurelle sont dirigées par des acteurs, qui les utilisent pour atteindre leurs objectifs.

### 10.2 Méthode des jeux d'acteurs :

Après la détermination des variables clés qui influent sur le marché du GPL/c en Algérie, la méthode des jeux d'acteurs nous permet<sup>15</sup> de connaître les parties prenantes qui influent sur le marché du GPL/c, analyser leurs stratégies et estimer les rapports de forces entre NAFTAL et les parties prenantes afin de connaître ses alliés et ses opposants par rapport aux objectifs tracés.

#### 10.2.1 Présentation des acteurs et des objectifs :

##### a) Pouvoirs publics (Pouvoir) :

Description : C'est l'acteur qui impose la tarification et la réglementation relative à l'utilisation du GPL/c.

Buts et Objectifs : Promotion du GPL/c.

---

<sup>15</sup> Godet M, « Manuel de prospective stratégique », tome 2, L'art de la méthode, 2<sup>e</sup> édition, DUNOD, France, p :177-207

**Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie**

Réduction de la facture d'importation de gasoil.

Préservation de l'environnement.

**b) Entreprise de distribution et de commercialisation de GPL/c (Naftal) :**

Description : L'entreprise chargée de la distribution et de la commercialisation du GPL/c.

Buts et Objectifs : promouvoir le GPL/c auprès des consommateurs.

Réduire la facture d'importation du Gasoil.

Augmenté ses parts de marché et généraliser

l'utilisation du GPL/c sur le territoire national.

**c) Fournisseur\_ de GPLc (Fourn\_GPL) :**

Description : Les entreprises qui assurent l'approvisionnement en GPL/c en Algérie.

Buts et Objectifs : Augmenté ses parts de marché.

**d) Concessionnaire automobile (Auto) :**

Description : Entreprises qui assurent l'importation et la vente de véhicules à moteur essence sur lesquels on peut installer le kit de conversion GPL/c.

Buts et Objectifs : promouvoir le GPL/c auprès des usagers (vendre plus de voitures).

**e) Consommateur (Clients) :**

Description : Les automobilistes qui sont prêts à convertir leurs voitures au GPL/c.

Buts et Objectifs : Économisé le cout de la consommation de l'essence ou gasoil.

**f) Entreprises de conversion (E\_conver) :**

Description : Entreprises d'installation des kits GPL/c.

Buts et Objectifs : promouvoir le GPL/c auprès des consommateurs.

Augmenter la part du marché GPL/c.

**g) Organisations non gouvernementales de protection de l'environnement (ONG) :**

Description : Les organisations non gouvernementales de protection de l'environnement.

Buts et Objectifs : Préserver l'environnement.

Forces : Fortement écouter par les medias.

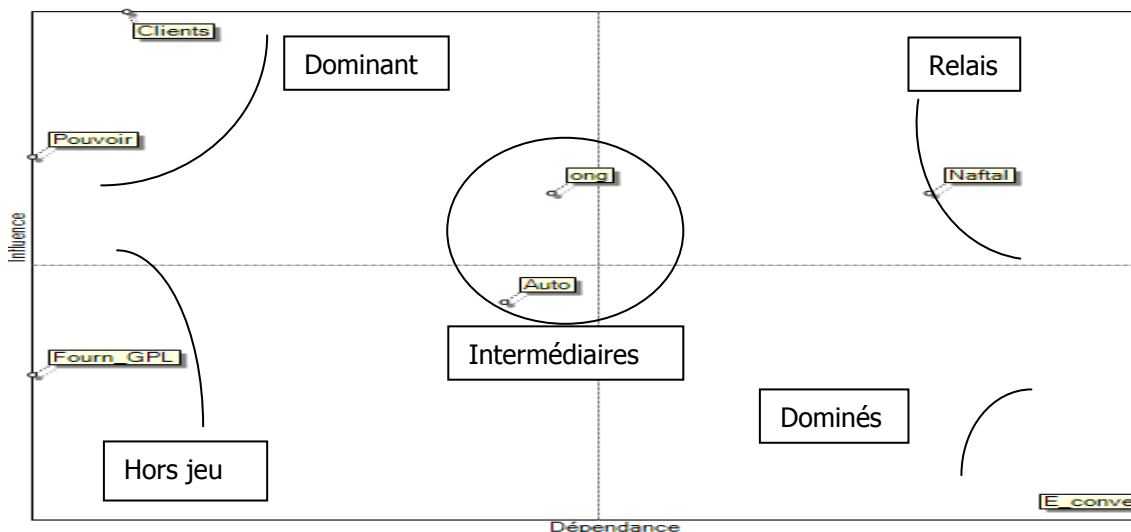
Mobilisation de la population

Faiblesses : Situation financière pas très favorable

**10.2.2 Classement des acteurs :**

A partir de ce plan d'influences/dépendances on peut distinguer quatre groupes d'acteurs:

**Figure 9 : Plan des influences et dépendances entre acteurs.**



## **Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie**

- **Acteurs dominants** : Les acteurs dominants du système sont ceux qui disposent d'une forte influence combinée à une faible dépendance. Ces acteurs sont dotés d'une capacité de contrôle du système. Il s'agit des pouvoirs publics et des consommateurs.
- **Acteurs intermédiaires** : Ce sont les acteurs qui exercent plus d'influence qu'ils n'en reçoivent. Dans ce groupe, on peut placer les ONG comme acteurs à caractère autonomes. Dans ce même groupe on trouve les concessionnaires automobiles mais avec plus de dépendance que d'influence. Ils sont caractérisés par un faible degré de contrôle du système et un degré d'implication dans le système relativement moyen.
- **Acteurs relais** : Caractérisés par leurs degrés d'influence et de dominance forts, les acteurs relais sont les acteurs plus impliqués dans la structure d'influence. Leurs intérêts sont très imbriqués avec ceux des autres. Notre analyse met dans ce groupe l'entreprise NAFTAL.
- **Acteurs dominés** : dans cette catégorie se trouve les entreprises de conversion. Du fait de leur forte dépendance et de leur faible influence, ce sont des acteurs très sensibles disposant d'un pouvoir de contrôle du système très faible.
- **Acteurs hors jeu** : Faiblement dominés et faiblement influents, les acteurs placés dans ce groupe n'ont pas de pouvoir de contrôle du système, ça d'une part. d'autre part ils ne sont pas contrôlables donc peut impliquer dans le système. Notre étude place les fournisseurs GPL/c dans cette catégorie.

### **10.2.3 Classement acteurs / objectifs :**

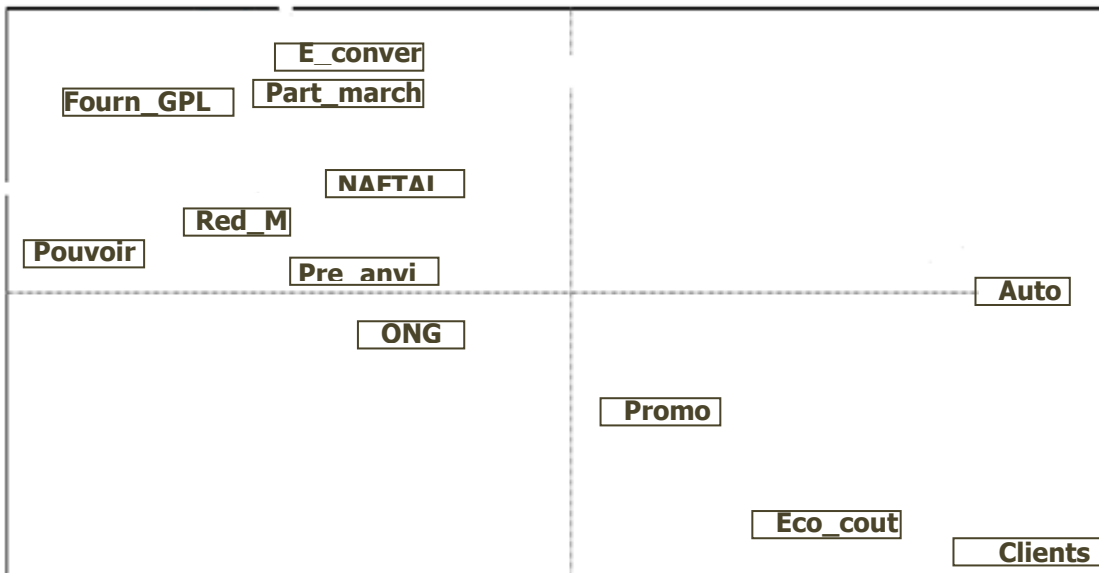
D'après la figure10, nous pouvons dégager trois groupes :



**Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie**

- 1<sup>er</sup> groupe (deux acteurs/deux objectifs) : NAFTAL, Fournisseurs de GPL et les entreprises de conversion sont en corrélation avec l'augmentation des parts de marché et l'investissement dans la chaîne GPL.
- 2<sup>ème</sup> groupe (trois acteurs/deux objectifs) : NAFTAL, pouvoir publics et ONG concordent avec la réduction de la facture d'importation du gasoil et la préservation de l'environnement.
- 3<sup>ème</sup> groupe (un acteur /un objectifs) : les consommateurs qui veulent réduire leurs dépenses aux essences.

**Figure 10 : Plan de correspondance acteurs/objectifs.**



**10.2.4 Convergence entre acteurs :**

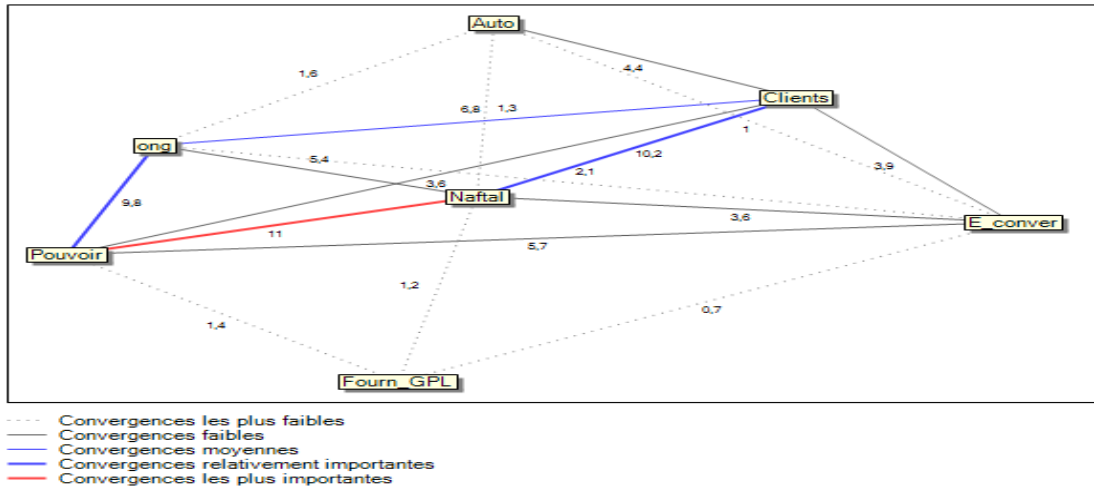
D'après la figure 11 : Une alliance existe entre les pouvoirs publics et l'entreprise de commercialisation et de distribution de GPL/c (NAFTAL) axée principalement sur la réduction de la facture d'importation de gasoil.

On remarque aussi l'existence d'alliances relativement importantes entre NAFTAL et les consommateurs et entre les pouvoirs publics et les ONG. La première alliance s'explique par l'intention de NAFTAL de fidéliser sa clientèle mais aussi

## Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie

mettre le produit (GPL/c) a sa disposition, la deuxième est due à l'objectif commun de ces deux acteurs en matière de préservation de l'environnement.

**Figure 11 : Graphe des convergences entre acteurs :**



### 10.2.5 Divergences entre acteurs :

Le graphe montre parfaitement que les divergences les plus importantes sont celles entre les consommateurs du GPL/c, pouvoirs publics et NAFTAL avec les ONG. Cela revient à dire que ces acteurs sont potentiellement conflictuels, puisqu'ils sont en opposition concernant l'installation des points de ventes GPL/c dans les agglomérations.

Le graphe enregistre aussi des conflits relativement importants entre clients et pouvoirs publics, également sur le l'installation des points de ventes GPL/c, la disponibilité du produit et les couts élevés de la conversion.

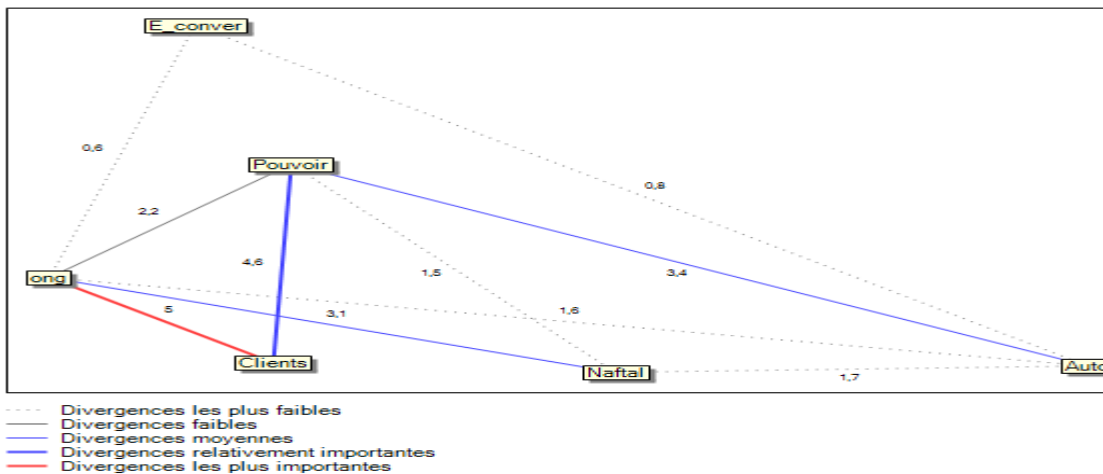
On constate aussi qu'il y a des divergences moyennes entre pouvoirs publics et les concessionnaires automobile sur l'objectif concernant la réduction de la facture d'importation du gasoil qui met en cause l'évolution des ventes des véhicules diesel. D'autre part, le conflit tourne aussi autour des lois relatives a l'annulation du crédit à la consommation et d'imposition de taxes sur véhicules

**Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie**

neufs qui réduits les ventes de voitures et la réduction de la TVA sur les voitures roulent avec le GPL/c.

D’après la méthode des jeux d’acteurs, l’objectif de NAFTAL d’élargir son marché rapproche plus les entreprises de conversion et les fournisseurs de GPL/c qui veulent aussi augmenter leurs parts de marché, et comme le GPL/c est un produit non polluants aide aussi a la préservation de l’environnement qui est l’objectif des pouvoirs publics et des ONG, et des divergences entre les consommateurs du GPL/c, NAFTAL et les pouvoirs publics avec les ONG, aussi des divergences entre les pouvoirs publics avec les consommateurs et les concessionnaires automobiles.

**Figure 12 : Graphe des divergences entre acteurs d’ordre 3.**



**11- Gouvernance des parties prenantes :**

La Gouvernance d’entreprise est l’ensemble des processus, réglementation, lois et institutions influant sur la manière dont une société est dirigée, administrée et contrôlée<sup>16</sup>.

<sup>16</sup> Hacheu Emil Tchawe, Comprendre la gouvernance, Editions L’Harmattan France 15 février 2013 p : 24

## Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie

Les entreprises publiques doivent admettre l'importance des relations avec les parties prenantes, car celle-ci est déterminantes pour la réalisation des objectifs de l'entreprise<sup>17</sup>.

Les parties prenantes : « Tous groupe ou individu qui peut affecter ou être affecté par la mise en œuvre des objectifs de cette même organisation<sup>18</sup> »

Un modèle fondamentale pour la gouvernance reste de Michell, Agle et Wood(1997)<sup>19</sup>, les auteurs proposent une catégorisation des parties prenantes fondée sur leurs influences.

L'établissement d'une cartographie des parties prenantes est spécifique à chaque organisation. Elle évolue également au cours de temps, selon les stades de développement de l'entreprise, au regard du cycle de vie de ces organisations. Elle dépend aussi largement du secteur dans lequel se situe l'entreprise<sup>20</sup>, ses ressources<sup>21</sup> et son environnement<sup>22</sup>.

---

<sup>17</sup> Gouvernance des entreprises publiques Panorama des pays de l'OCDE , Edition organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 21 Nov 2006.

<sup>18</sup> Freeman E, *Strategic management a stacheholder approach*, Pitman, France, 1984, p.46

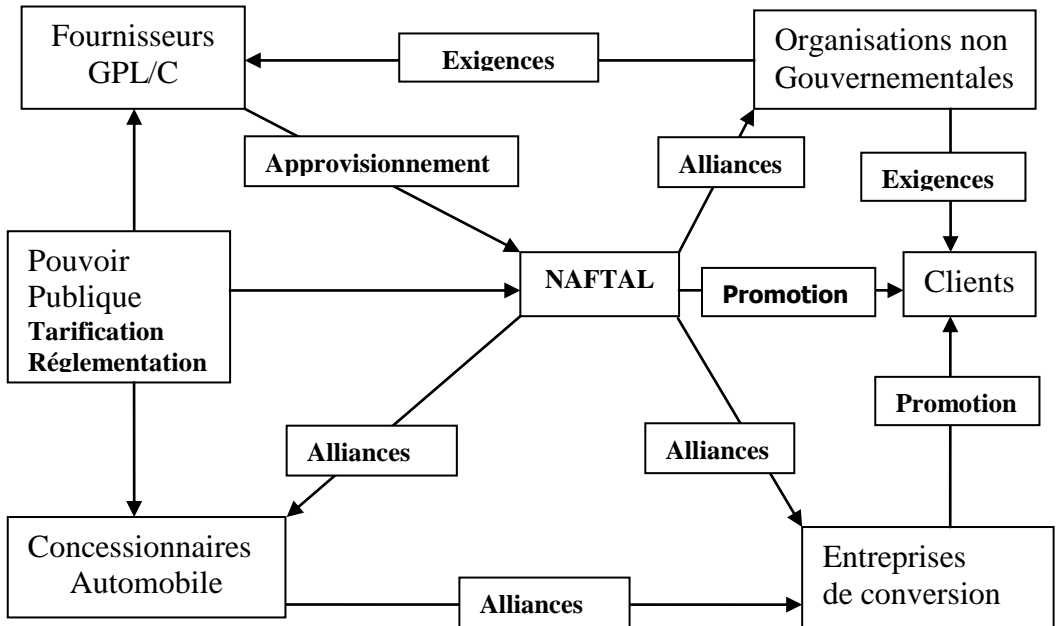
<sup>19</sup> Mitchell R., Agle B. et Wood D(1997), « Toward a theory of stakeholder identification and saliency : defining the principle of who and what really counts », *Academy of Management Review*, vol.22, p. 853-886.

<sup>20</sup> Jawahar I. et Mc laughlin M.(2001), « Toward A Descriptive Stakeholder Theory :An Organizational Life Cycle Approach », *Academy of Management Review*, vol.26, n°3, p. 397-414

<sup>21</sup> Mercier S, Gond J. -p. (2006) « la théorie des parties prenantes », in Allouche J.(coord.), *Encyclopédie des Ressources Humaines*, 2<sup>e</sup> édition, Vuibert, p.917-925.

<sup>22</sup> Driscoll C et starik M (2004), « The primordial stokeholder : Adveancing the conceptual consideration of natural environment's stakeholder status », *Journal of Business Ethics*, vol. 49, n°11, p.55-73.

Figure13 : Cartographie des Parties Prenantes



### 11.1 NAFTAL et les entreprises de conversion :

Nous avons constaté que le marché de la conversion est devenu très attractif, le nombre d'entreprises activant dans ce secteur d'activité est en constante croissance, vu les facilitations accordées par les pouvoirs publics ainsi que les mesures incitatives accordées par Naftal.

L'ouverture, en 1995, de l'activité conversion aux opérateurs privés, a permis l'émergence de nouveaux opérateurs intervenants dans ce domaine d'activité.

Les principaux opérateurs sont :

- NAFTAL, avec 27 centres de conversion répartis sur tout le territoire national ;
- SARL GHAZAL, avec 3 centres de conversion (Alger, Oran et Batna) ;
- Plus d'une centaine d'opérateurs privés à travers le territoire national ;

**Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié  
carburant (GPL/C) en Algérie**

- Concessionnaire automobile (HYUNDAI) qui dispose d'un atelier de conversion à Oued Smar (Alger).

Ces opérateurs ont convertis plus de 170 000 véhicules au sirghaz à ce jour,  
dont 70.000 véhicules ont été convertis par Naftal.

**Tableau 3 : évolution de la conversion entre 2007 à 2012 :**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Nombre de véhicule convertit</b>	2231	3322	5711	1 720	2 155	344
<b>Nombre de points de vente GPL/C</b>	405	427	442	462	482	500
<b>Nouveau points de vente GPL/C</b>	13	22	15	20	20	18

Evolution du nombre de conversion au GPL/C, fait ressortir un taux de croissance moyen de 4% pour la période de 2007 à 2009, due essentiellement aux actions entreprises par NAFTAL dans la promotion et les avantages accordés aux installateurs et distributeurs privés de ce produit.

Pour la période de 2009 à 2012, le nombre de conversion a chuté de manière très importante dû essentiellement à l'indisponibilité des kits de conversions.

Le nombre de nouveaux points de vente GPL/C entre 2007 et 2012 est de 108.

#### **11.1.1 L'évolution de la technologie des kits de conversion :**

Jusqu'en 1997, l'installation des kits GPL/C en Algérie concernait uniquement les véhicules à carburateur.

Avec l'évolution de la technologie des moteurs, d'autres systèmes de kits de conversion GPL/C sont utilisés :

- Système GPL/C pour véhicules à carburateur;
- Système GPL/C pour véhicules à injection non catalysée ;

## **Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie**

- Système GPL/C avec mélangeur et centrale de commande ;
- Système à injection multiple;
- Système à injection séquentielle de gaz.

### **11.2 NAFTAL et les pouvoirs publics :**

La question de l'opportunité de promouvoir l'utilisation du GPL Carburant fait consensus au niveau de tous les acteurs concernés et notamment les pouvoir public concernant la promotion et la généralisation de l'utilisation du GPL Carburant qui constitue un axe stratégique de la politique énergétique nationale.

#### **11.2.1 Le cadre législatif :**

Les lois régissant l'activité GPL/C sont les suivantes :

- Décret 83-496 du 13 Août 1983 relatif aux conditions d'utilisation et de distribution du gaz du pétrole liquéfié GPL comme carburant sur les véhicules automobiles.
- Arrêté interministériel du 31 Août 1983 révisé le 23 Novembre 1985, portant conditions d'équipements, de surveillance et d'exploitation des installations GPL carburant équipant les véhicules automobiles.
- Arrêté interministériel du 20 Septembre 1983, révisé le 03 Juin 1988 portant conditions aménagement et d'exploitation des installations de distribution de gaz du pétrole liquéfié.
- Arrêté interministériel du 02 Janvier 1988 portant conditions d'agrément des installations d'équipements permettant l'utilisation de gaz de pétrole liquéfié (GPL) comme carburant sur les véhicules automobiles.

**Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie**

- Arrêté interministériel du 2 septembre 1989 modifiant l'arrêté interministériel du 20 septembre 1983 portant conditions d'aménagement et d'exploitation des installations de distribution de gaz de pétrole liquéfié.
- Décret 90 – 245 Du 18 Aout 1990 Portant Réglementation Des Appareils A Pression De Gaz
- Arrêté du 11 Mars 2006 modifiant l'arrêté du 03 Août 2000 fixant la composition du mélange GPL à usage de carburant sur les véhicules automobiles.

– Décrets relatifs à l'ouverture du marché des produits pétroliers

La mise en œuvre d'un nouveau schéma national de distribution des produits pétroliers sera effectif probablement au courant des années prochaines, consacré par la loi 05-07 du 28 février 2005 sur les hydrocarbures.

La loi 05-07 est établie de façon à :

- Inciter les opérateurs à développer des infrastructures nécessaires à la satisfaction de la demande nationale (investissement dans la logistique);
- Encourager la consommation des produits pétroliers écologiques tels que l'essence sans plomb, le gaz naturel comprimé et le GPL carburant, de préférence à d'autres carburants;
- Encourager la consommation du gaz naturel dans les activités économiques de production électrique, industrielle et pétrochimique ;
- Les prix des produits pétroliers (à l'exception des produits libres) sont régulés et uniformes sur tout le territoire national.

En ce qui concerne le Décret exécutif n°08-289 du 20 septembre 2008

- Les Modalités de notification aux distributeurs des prix sortie-raffinerie.
- Les Modalités de rémunération des infrastructures de stockage.
- Les Modalités de rémunération de la distribution de gros et de détail.

En ce qui concerne le Décret exécutif n°08-290 du 20 septembre 2008



## **Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie**

- La Définition du tarif pour l'utilisation des infrastructures de stockage des carburants terre et des GPL.
- Les Modalités de fonctionnement de la caisse de péréquation et de compensation pour le transport des produits pétroliers.

Il y a lieu de signaler que l'Article 9 de la loi 05-07 relative aux hydrocarbures stipule, d'une manière claire, l'encouragement à la consommation des produits pétroliers peu polluants tels que l'essence sans plomb, le gaz naturel comprimé (GNC) et le GPL carburant, de préférence à d'autres carburants.

### **11.2.2 Mesures incitatives par les pouvoirs publics:**

Le lancement du programme PROP-AIR avait pour objectif d'apporter un appui au développement du GPL/C, à travers la mise en place d'un mécanisme financier incitatif en direction des opérateurs de conversion et les automobilistes. Convention Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (APRUE) avec la Banque de Développement local (BDL) pour le financement des opérations de conversion, ainsi Les automobilistes bénéficieront d'un crédit non rémunéré (sans intérêt) auprès de la Banque (BDL), pour l'acquisition et l'installation d'un kit GPL.

Avantages accordés par les lois de finances, notamment celles de 2006 (réduction de la TVA de 17 à 7% pour les kits de conversion) et de 2007 (réductions : de la TVA de 17 à 7% pour tous les équipements GPL/c et de la TPP de 2,60 DA à 1,00 DA) ;

### **11.2.3 Mesures incitatives prises par NAFTAL:**

Révision par Naftal de la formule de location des équipements:

## Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie

La formule de rémunération des équipements GPL/C, dite 50/50, devient 70/30, au profit des distributeurs tiers, ce qui veut dire que la répartition de marge de détail octroie 70% au client (installateurs) et 30% à l'entreprise.

L'objectif de cette initiative est de densifier le réseau national de distribution sirghaz, et s'adresse aussi bien aux propriétaires de stations-service qu'aux investisseurs privés intéressés par cette activité.

Cette démarche s'applique également aux clients actuels par le biais d'un avenant au contrat initial (année 2009).

### 11.3 NAFTAL et ses clients :

NAFTAL est allé jusqu'à 30% de réduction sur la fourniture et l'installation des kits de conversion GPL/C.

Le tableau ci-dessous fait ressortir la différence entre l'ancien prix et le nouveau prix pour fourniture et installation de Kits de conversion GPL/C.

Type d'installation GPL/C	Code Kit	Ancien prix en TTC	Nouveau prix en TTC	Réduction
Standard intérieur	91298	22 700,00	20 164,00	-11%
Standard extérieur	91320	23 060,00	20 461,00	-11%
Injection électronique intérieur	91300	25 918,00	20 413,00	-21%
Séquentiel intérieur	91302	52 610,00	37 350,00	-29%

		0	0	
--	--	---	---	--

**Tableau 5 : Prix d'installation de Kits de conversion GPL/C en DA (2012).**

#### **11.4 NAFTAL et les concessionnaires automobiles :**

NAFTAL a attendu l'année 2009 pour trouver un accord avec plusieurs concessionnaires.

Liste des conventions concernant l'installation des kits GPL/C pour l'année 2009, concrétisées avec les concessionnaires automobiles :

- Signature de deux nouvelles conventions pour l'installation de kits GPL/C avec les concessionnaires automobile NISSAN et GMC, en date du 28/03/2009 ;
- Signature d'un avenant concernant la convention GPL/C avec le concessionnaire automobile FAMOVAL, en date du 10/05/2009 ;
- Signature d'un avenant concernant la convention GPL/C avec le concessionnaire automobile SOVAC, en date du 13/05/2009 ;
- Signature d'un avenant concernant la convention GPL/C avec le concessionnaire automobile DIAMAL, en date du 16/05/2009.

#### **11.5 NAFTAL et les ONG**

NAFTAL n'implique pas les ONG, dans la réalisation des projets, Par contre elle implique le ministère de l'environnement pour ses projets et ses études, afin d'assurer l'amélioration durable de la qualité de l'environnement, et respecter les instruments législatifs et réglementaires.

##### **11.5.1 Les instruments législatifs et réglementaires.**

Les instruments législatifs et réglementaires :

- loi 03-10 du 19 juillet relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

## **Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie**

- N° 06-02 du 7 janvier 2006 définissant les valeurs limites, les seuils d'alerte et les objectifs de qualité de l'aire en cas de pollution atmosphérique.
- N° 06-138 du 15 avril 2006 réglementant l'émission dans l'atmosphère de gaz, fumées, vapeurs, particules liquides ou solides, ainsi que les conditions dans lesquelles s'exerce leur contrôle.

### **11.5.2 Mesures incitatives prises par NAFTAL:**

- Lancer des campagnes de sensibilisation en direction du grand publique. Introduction de bus roulant au GNC (Gaz naturel comprimé).
- Fiscalité écologique fiscalité sur les carburants : il est institué une taxe sur les carburants dont le tarif est fixé à un 1 DA par litre d'essence super et normal et avec plomb. ( pouvoir publique avec NAFTAL)
- Mesure des principaux polluants : Oxyde de carbone, Oxyde d'azote, Oxyde de soufre Hydrocarbures. Afin de mettre en place une procédure d'information et une procédure d'alerte du publique.

### **Conclusion :**

Le GPL demeure le meilleur carburant capable de limiter le phénomène de pollution dans nos villes qui devient la préoccupation majeure de l'état Algérien. Nous avons identifié les variables clés qui définissent le marché du GPL/c en Algérie qui sont : Monopole de fait de NAFTAL ; pouvoir d'achat du consommateur ; la culture du consommateur ; l'ouverture du marché du GPL/c et la stratégie de NAFTAL élaborée pour la promotion du GPL/c, ainsi que les parties prenantes que NAFTAL doit s'appuyer pour élaborer sa gouvernance du marché du GPL/c en Algérie qui sont : les Pouvoirs publics, les consommateurs, ONG et les concessionnaires automobiles, l'entreprise NAFTAL, les entreprises de conversion et les fournisseurs.

### **Recommandations :**

Nous arrivons à proposer à NAFTAL les recommandations suivantes :

- Mettre en place un système HSEQ (santé, sécurité, environnement et qualité)
- Investir davantage dans la chaîne GPL/c (stockage, flotte de distribution)
- Sensibiliser les utilisateurs au bon usage du GPL/c afin d'éviter les accidents préserver l'environnement
- Travailler en partenariat avec les concessionnaires et les centres de conversion
- Faire une alliance avec les pouvoirs publics.
- Etablir des accords avec les fournisseurs de GPL/c
- diminuer la nouvelle taxe à l'achat de véhicules neufs convertis en GPL/C.
- Tout véhicule de la fonction publique doit fonctionner par le GPL/c
- Tout véhicule qui appartient au bien de l'Etat doit fonctionner par le GPL/c (pour les entreprises de l'Etat)
- Toute activité de transports voyageurs doit fonctionner par le GPL/c.
- Une augmentation des prix des essences et de gasoil.

Finalement, nous espérons avoir pu donner des éclaircissements sur le marché du GPL/c en Algérie ainsi que les facteurs clés conduisant à une bonne gouvernance et développement et d'élargissement du marché algérien du GPL/c.

### **Bibliographies**

**Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL/C) en Algérie**

- 1- Driscoll C et Starik M (2004), « The primordial stakeholder : Advancing the conceptual consideration of natural environment's stakeholder status », *Journal of Business Ethics*, vol. 49, n°11, p.55-73.
- 2- Freeman E, *Strategic management a stakeholder approach*, Pitman, France, 1984, p.46
- 3- Godet M, Monti R, Meunier F, Roubelat F, « La boîte à outils de prospective stratégique », *Laboratoire d'Investigation en Prospective, Stratégie et Organisation (LIPSOR), CNAM France, Cahier n° 5.*
- 4- Godet. M, « Prospective des systèmes et construction des scénarios à partir d'une nouvelle méthode d'impacts croisés : SMIC 74 », *Metra*, vol. XIII, n°4. 1974.
- 5- Godet M, « *Manuel de prospective stratégique* », tome 2, *L'art de la méthode*, 2e édition, DUNOD, France, p :177-207.
- 6- *Gouvernance des entreprises publiques Panorama des pays de l'OCDE* , Edition organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 21 Nov 2006.
- 7- Hacheu Emil Tchawe, *Comprendre la gouvernance*, Editions L'Harmattan France 15 février 2013 p : 24.
- 8- Jawahar I. et Mc Laughlin M.(2001), « Toward A Descriptive Stakeholder Theory :An Organizational Life Cycle Approach », *Academy of Management Review*, vol.26, n°3, p. 397-414.
- 9- Mercier S, Gond J. -p. (2006) « la théorie des parties prenantes », in Allouche J.(coord.), *Encyclopédie des Ressources Humaines*, 2<sup>e</sup> édition, Vuibert, p.917-925.
- 10- Mitchell R., Agle B. et Wood D(1997), « Toward a theory of stakeholder identification and saliency : defining the principle of who and what really counts », *Academy of Management Review*, vol.22, p. 853-886.

**Etude prospective de la gouvernance des parties prenantes du marché du gaz de pétrole liquéfié  
carburant (GPL/C) en Algérie**

11- Sven Geitmann, Energies renouvelables et carburants alternatifs,  
Kremmen Hydrogeit-Verl. France, 2007, p.55.59.

**Rapports :**

Séminaire International sur le GPL/C, Revue de NAFTAL N° 9 octobre 2009.

Rapport de comité de pilotage, NAFTAL 2012.

Rapports de gestion de NAFTAL de 1994-2012.

Bilan d'investissement NAFTAL 2012.